LE CONSERVATEUR
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES OPC

CONSERVATEUR GESTION VALOR

28/02/2024

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 20014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 (ci-après « MIF 2 ») et révisant la directive 2004/39/CE du 29 avril 2004 (ci-après « MIF » ou « Directive MIF ») CONSERVATEUR GESTION VALOR a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, cette présente politique.

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 €
RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16.
Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

Sommaire

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX ADOPTES PAR CONSERVATEUR GESTION VALOR 3
2. DESCRIPTION DU CONTEXTE 3
3. POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES 3
3.1 Catégorisation 3
3.2 Dispositif 3
3.2.1 Accréditation 4
3.2.2 Le suivi de la relation 5
3.2.3 Radiation 6
3.2.4 Information 7

Cette Politique définit les mesures prises pour surveiller l'efficacité des dispositions en matière de sélection d'intermédiaires ou d'exécution des ordres et de la politique en la matière, afin d'en détecter les déficiences et d'y remédier le cas échéant.

Ce document décrit les mesures mises en œuvre pour obtenir le meilleur résultat possible lorsque CONSERVATEUR GESTION VALOR exerce son activité de gestion collective, en matière de sélection d'intermédiaires habilités ou d'exécution d'ordres.

La Politique de Sélection et d'Evaluation des intermédiaires de CONSERVATEUR GESTION VALOR est établie conformément aux dispositions des articles 321-107 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Cette politique est réexaminée au moins annuellement mais également à chaque fois qu'une modification importante affecte la capacité de la société de gestion à continuer d'obtenir dans la plupart des cas le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres.

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 € RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

1. PRINCIPES FONDAMENTAUX ADOPTES PAR CONSERVATEUR GESTION VALOR

CONSERVATEUR GESTION VALOR se doit d'exercer ses fonctions en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif de ses clients.

La notion de client se définit comme « chaque organisme de placement collectif » (OPC) dont CONSERVATEUR GESTION VALOR assure la gestion, étant précisé que la Société de Gestion ne gère pas de Mandat de Gestion.

En application de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF2), CONSERVATEUR GESTION VALOR s'est fixée comme ligne de conduite les principes suivants :

- Le respect de l'intégrité, la transparence et la sécurité du marché,
- Le respect de la primauté de l'intérêt des porteurs de parts de FCP,
- Le respect de la réglementation applicable ainsi que des règles générales de bonne conduite édictées par la profession.

2. DESCRIPTION DU CONTEXTE

Conservateur Gestion Valor exerçant uniquement une activité de gestion collective et ne réalisant pas de prestation de conseil, elle n'est pas soumise aux obligations issues de la règlementation MIF2 sur le financement de la recherche. En conséquence, la société de gestion n'a pas mis en place de dispositif de budgets ni de compte de paiement de recherche dédié. A compter de 2024, la Société de Gestion a conclu avec trois contreparties avec lesquelles elle travaille, des conventions comportant un mécanisme des Commissions de Courtage Partagée (CCP) ou des Commission Sharing Agreements (CSA).

Conservateur Gestion Valor n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Elle les transmet à des intermédiaires agréés pour exercer les services d'investissement de réception-transmission et d'exécution d'ordres sur les marchés. Dans ce cadre, la société de gestion a mis en place une politique de sélection des intermédiaires de marché.

3. POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES

3.1 Catégorisation

CONSERVATEUR GESTION VALOR a demandé à ses intermédiaires / contreparties d'être classifié en tant que client professionnel pour l'ensemble de ses transactions au sens de la Directive MIF2.

3.2 Dispositif

Afin d'assurer la meilleure exécution des ordres sur instruments financiers, CONSERVATEUR GESTION VALOR dispose d'un processus de sélection et de suivi des intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation, comprenant plusieurs étapes de suivi et de contrôle :

- L'accréditation,
- Le suivi en cours de vie de la relation,
- Les causes et modalités de radiation.

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 € RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

Les acteurs participant à ces différentes étapes sont :

- La Direction Générale de CONSERVATEUR GESTION VALOR,
- Le Front Office,
- Le Middle Office,
- Le Contrôle des Risques,
- Conformité – Contrôle Interne

Les décisions sont prises et actées en comité « Brokers - Contreparties ».

- Les accréditations/radiations pourront intervenir lors de réunions ponctuelles du comité demandées par l'un des participants ou à l'occasion des réunions périodiques de suivi,
- Le suivi de la relation sera effectué lors des réunions semestrielles,

Les documents servant de support aux comités et les comptes-rendus sont adressés par mail par le Responsable du Contrôle des Risques et archivés sur le serveur partagé par les collaborateurs de la Société de Gestion.

3.2.1 Accréditation

Les gérants ne sont autorisés à traiter qu'avec des contreparties ou intermédiaires financiers autorisés dans le cadre fixé par la Direction Générale de Conservateur Gestion Valor.

Les critères de sélection pour chaque classe d'instruments financiers viseront à s'assurer que les entités sélectionnées:

- disposent de la surface et de la solidité financière suffisantes,
- ont une politique et des mécanismes d'exécution des ordres qui prévoient la meilleure exécution
- ont un accès suffisant aux lieux d'exécution couverts par l'univers d'investissement des OPC
- proposent de la recherche pour les titres vifs et pratiquent des coûts d'intermédiation compétitifs.

Dès lors qu'un gérant souhaite faire accréditer un broker/une contrepartie, il en informe au préalable la Direction Générale et lui fait part des raisons pour lesquelles il souhaite travailler avec cette entité, la nature des instruments financiers et des marchés sur lesquels il souhaite intervenir.

Une fois l'accord de la Direction obtenu, le gérant à l'origine de la demande :

- informe le service de Conformité-Contrôle Interne
- demande à la contrepartie de fournir les pièces permettant de vérifier les critères de sélection et constituer le dossier administratif
- demande la tenue du comité qui avalisera l'intégration de la Contrepartie/du Broker dans la liste des Contreparties/Brokers autorisés.

Les pièces demandées dans le cadre de l'entrée en relation sont les suivantes :

- Statuts et Kbis (ou équivalent) de la société
- Justificatif du statut réglementé du courtier
- Processus de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou questionnaire Wolfsberg
- Liste des filiales et participations
- Répartition du Capital social avec mention des pourcentages de détention
- Liste des bénéficiaires effectifs
- Liste des signataires habilités à engager le courtier

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 € RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

- Derniers états financiers publiés
- Convention intégrant les conditions générales pour les instruments financiers que les gérants souhaitent traiter (Terms of Business)
- Liste des lieux d'exécution
- Politique d'exécution des ordres/Politique de meilleure exécution
- Politique de gestion des conflits d'intérêts
- Courrier MIF classant Conservateur Gestion Valor en client professionnel (et non en contrepartie éligible)

Une fois l'accord du comité obtenu et les pièces administratives fournies au service de Conformité-Contrôle Interne, le processus opérationnel d'activation de la relation pourra démarrer.

Les étapes d'activation impliquent :
- le service de Contrôle Interne chargé de mettre à jour la liste des Brokers/Contreparties autorisées et de la diffuser à la Direction Générale, au Front Office et au Middle Office externalisé auprès de CACEIS,
- le Front Office et le Middle Office CACEIS procèdent chacun pour leur partie aux paramétrages nécessaires dans leurs outils internes,
- le Middle Office ou la SGP qui informe le Dépositaire et Compensateur des OPC (Caceis Bank) de la mise en place de cette nouvelle relation et contacte la contrepartie pour l'implémentation des circuits de Règlement- Livraison.

Une fois ces tâches réalisées, les gérants sont autorisés à traiter.

3.2.2 Le suivi de la relation

Le processus de suivi des intermédiaires financiers se déroule selon le schéma global suivant :
- Les services opérationnels de Conservateur Gestion Valor évaluent, dans le cadre de leur activité quotidienne et des Contrôles Permanents afférents, les intermédiaires financiers avec lesquels elle travaille
    - Correct traitement des opérations
    - Surveillance du prix d'exécution
    - Qualité de la relation
    - Suivi du Post-Trade (settlement)

En complément un suivi le volume des transactions exécutées par contrepartie et par nature d'instruments financiers et les frais et commissions facturés par contrepartie et par FCP.

En complément de ce suivi, une revue périodique des brokers/contreparties est réalisée, lors du comité « Brokers-contreparties » auquel participent les gérants, le service de Conformité-Contrôle Interne et la Direction Générale.

Les thématiques traitées au cours de ce comité sont :
- Les volumes, frais et commissions,
- Le suivi des suspens effectué par le Middle Office Trade Management de CACEIS,
- L'évaluation des brokers/contreparties par les gérants et le Middle Office Trade Management de CACEIS.

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 € RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

Les critères d'évaluation généraux sur lesquels le Front et le Middle Office Trade Management de CACEIS se prononcent sont les suivants :

Ordre de Priorité*	Critères	Importance
1	Qualité de l'exécution (Prix ; Rapidité ; Liquidité)	Elevée
2	Valeur ajoutée, qualité des équipes et du service rendu, disponibilité, relation, réactivité, recommandations, idées, alertes, recherches par rapport aux besoins, qualité de l'information (analyses macro et micro, site ergonomique et complet)	Elevée
3	Probabilité d'exécution et de règlement	Elevée
4	Coût (uniquement pour les actions car il est inclut dans le prix des autres actifs)	Moyenne
5	Capacité d'accès au marché primaire (uniquement pour les obligations)	Moyenne
6	Nature de l'ordre	Faible
7	Surface et solidité financière de l'intermédiaire financier et du Groupe auquel il appartient	Faible
Selon le contexte de marché	Taille de l'ordre (accès à la liquidité)	Faible pour les actions, entre faible et élevée pour les obligations selon le contexte de marché

* : 1 représente la priorité la plus élevée

L'ordre de priorité est dépendant du contexte de marché, ainsi il peut être amené à être modifié dans un environnement de marché moins « standard ». Par exemple, l'accès à la liquidité sera d'autant plus important, voire le plus important, dans un contexte de crise.

Dans le cas où les gérants ou le Middle Office Trade Management de CACEIS constatent des insuffisances ou des anomalies significatives de nature à remettre en cause la qualité de la prestation fournie dans le cadre de leur activité quotidienne, ils en informent la Direction Générale et le service de Conformité-Contrôle Interne et, le broker ou la contrepartie concernée sera dans ce cas mis sous surveillance ou radié de la liste des intermédiaires autorisés.

3.2.3 Radiation

En cas de radiation, le service Conformité-Contrôle Interne opère la mise à jour de la liste des intermédiaires autorisés et la diffuse aux services concernés. Enfin la liste des Brokers sera actualisée au sein des modules Bloomberg.

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 € RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

3.2.4 Information

Brokers Contreparties	En cas de d'arrivée ou de départ d'un opérateur de marché ou d'un dirigeant autorisé à engager la société de gestion, le RCCI procède dans les plus brefs délais à l'information des brokers/contreparties et met à jour la liste des personnes autorisées à traiter des instruments financiers et/ou à engager la société de gestion.
Porteurs de parts	CONSERVATEUR GESTION VALOR informe les porteurs de parts sur ses relations avec les intermédiaires financiers par le biais : ○ de la politique de « Best Selection » mise en ligne sur le site Internet de la société, ○ de la politique « SADIE » mis en ligne sur le site internet ○ du rapport annuel de l'OPC.

Document mis à jour le 28/02/2024

Ce document peut être actualisé à tout moment par CONSERVATEUR GESTION VALOR.

Il est disponible sur le site internet du Groupe Le Conservateur à l'adresse suivante www.conservateur.fr ou sur simple demande à :

CONSERVATEUR GESTION VALOR,
59 rue de la Faisanderie
75016 PARIS

CONSERVATEUR GESTION VALOR : Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP - 04 000018). SA au capital de 480 000 € RCS PARIS B 352 550 438 - Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr